



DECLARATION LIMINAIRE DE LA FA-FP  
SEANCE PLENIERE DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE  
MARDI 24 NOVEMBRE 2015

Madame la Ministre,  
Mesdames, Messieurs les membres du Cabinet,  
Messieurs les Directeurs généraux,  
Mesdames, Messieurs les membres des Directions générales,  
Mesdames messieurs les membres du Conseil commun de la Fonction publique,

Dix jours à peine après les terribles évènements du 13 novembre dernier comment ne pas débiter cette déclaration par la réaffirmation de notre profonde solidarité envers toutes les victimes et leurs familles qui, ce soir là, ont été assassinées, blessées physiquement ou psychologiquement lors des attentats revendiqués par une organisation terroriste.

Ces personnes abattues de sang froid dans la nuit du 13 au 14 novembre avaient toutes en commun ce désir de vivre libres dans une démocratie en partageant leur passion pour la musique, le sport ou le simple plaisir d'un moment partagé à la terrasse d'un café parisien. Cette liberté fondamentale de vivre selon ses choix dans un Etat de droit a été une nouvelle fois la cible d'un groupe terroriste dont la vision du monde se résume à la soumission.

Face à l'obscurantisme et à la barbarie, la France, soutenue par l'Europe et la plupart des Nations, a de nouveau fait la démonstration de sa capacité à rester solidaire et rassemblée autour des valeurs de la République.

La Force publique, incarnée simultanément par les services d'urgences, les forces de l'ordre, les centres hospitaliers et l'armée, a engagé toutes ses capacités en matière de solidarité nationale pour porter secours et venir en aide à l'ensemble des victimes touchées par les actes barbares commis le 13 novembre dernier.

Toutes ces femmes et ces hommes n'avaient qu'un objectif, celui de protéger ce que chacun de nous a de plus cher : la Vie !

Dès le 16 novembre, les enseignantes et les enseignants ont pour leur part tenté d'accueillir la parole de la jeunesse de notre pays, ses interrogations, ses angoisses, afin de réaffirmer l'idée selon laquelle, en République, la notion du vivre ensemble doit l'emporter sur la peur, cette peur encouragée par les actes terroristes.

Vous avez tenu, Madame la Ministre, à souligner dans un courrier en date du 16 novembre le rôle indispensable joué par les agentes et agents du Service public lors de ces événements, exprimant ainsi une nouvelle fois votre soutien à toutes celles et ceux qui incarnent la Fonction publique dans notre Pays.

La FA-FP vous en remercie chaleureusement.

Etrange paradoxe de conclure cette première partie de notre déclaration à deux pas du bureau du ministre de l'économie, celui la même qui, il y a quelques jours seulement, déclarait à propos du statut de la Fonction publique qu'il n'est « plus adapté au monde tel qu'il va.../... et surtout n'est plus justifiable compte tenu des missions ».

Dans ce contexte, nous serons brefs sur les deux points portés à l'ordre du jour de cette séance plénière.

S'agissant des modalités de mise en œuvre du protocole « PPCR », la FA-FP vous confirme les propos tenus dans ses différents communiqués et plus récemment lors de la réunion du 30 septembre au sein de votre ministère :

- Nous nous réjouissons que les dix huit mois de travaux qui se sont déroulés dans le cadre de l'agenda social trouvent un aboutissement au travers de la mise en œuvre de ce protocole,
- Nous souhaitons que le calendrier initial soit respecté, y compris pour ce qui concerne le rendez vous salarial prévu au début de l'année 2016,
- Compte tenu des conditions de validation de ce protocole, nous insistons pour que les 9 organisations syndicales représentatives au sein de la Fonction publique soient pleinement associées à la suite de ces travaux dans l'intérêt même du dialogue social que vous avez initié dès le mois de septembre 2012.

Pour ce qui concerne le Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, comment ne pas saluer une nouvelle fois la qualité de ce document et des informations précieuses qu'il contient.

L'écoute attentive des Présidents de la formation spécialisée du CCFP compétente pour les questions relatives aux évolutions de l'emploi public, à la politique des retraites dans la Fonction publique et à la connaissance statistique de la situation, de la rémunération et des pensions des agents publics ainsi que la prise en compte des suggestions formulées par les membres de cette formation spécialisées permettent à ce rapport annuel d'évoluer de manière significative d'une année sur l'autre.

Parmi les données sur lesquelles la FA-FP ne manquera pas de communiquer, le montant du 5<sup>ème</sup> décile des pensions brutes versées par la CNRACL aux agentes et agents du versant territorial (1181 €) ou hospitalier (1395 €) tout comme le pourcentage des agents encore en activité moins d'un an avant de faire valoir leur droit à pension - de 97,9 à 99 % selon le versant - permettront sans doute de calmer les ardeurs de celles et ceux qui s'entêtent obstinément à considérer les Fonctionnaires comme des privilégiés tout en dénigrant les employeurs publics, qui pourtant n'ont pas à rougir du taux d'emploi des séniors dans la Fonction publique !

Un souhait de la FA-FP pour le rapport 2016 : une plus grande place à la situation des Outre-mer avec notamment la prise en compte du 101<sup>ème</sup> département français : Mayotte !

Je vous remercie pour votre attention.